

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

à l'intention des familles,  
des proches et des organismes  
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de  
**Rick Stephan Genest**  
2018-04663

Me Mélissa Gagnon

<b>BUREAU DU CORONER</b>		
2018-08-01 Date de l'avis	2018-04663 N° de dossier	
<b>IDENTITÉ</b>		
Rick Stephan Prénom à la naissance	Genest Nom à la naissance	
32 ans Âge	Masculin Sexe	
Montréal Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>		
2018-08-01 Date du décès		
Déterminé Lieu du décès	Domicile privé Nom du lieu	Montréal Municipalité du décès

## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. Rick Stephan Genest a été identifié visuellement par un proche, sur les lieux de son décès.

## CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup> août 2018, vers 17 h 15, M. Rick Stephan Genest a été aperçu inanimé et ensanglanté, au bas d'un immeuble, par un passant. Aucun témoin ne l'a vu chuter. Selon toute vraisemblance, M. Genest serait tombé d'un balcon se situant au troisième étage de l'immeuble où habitait un de ses proches. Les services d'urgence ont rapidement été appelés et des manœuvres de réanimation ont immédiatement été entreprises par des voisins.

Les ambulanciers ont continué les manœuvres dès leur arrivée mais sans succès. Les professionnels d'Urgences-santé ont ensuite transporté M. Genest à l'Hôpital Notre-Dame.

Le décès a été constaté à 17 h 49, le 1<sup>er</sup> août 2018, par un médecin de l'Hôpital Notre-Dame à Montréal.

## EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été fait le 2 août 2018 à la morgue de Montréal. Il a mis en évidence la présence d'une fracture du crâne avec enfoncement pariétal. Aucune autre lésion contributive au décès n'a été observée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. L'alcoolémie était de 234 mg/dL (à titre comparatif, le seuil légal pour la conduite d'un véhicule est de 80 mg/dL). La présence de cannabis a aussi été détectée dans son sang. Aucune autre substance n'a été détectée.

## ANALYSE

M. Genest était un artiste de 32 ans et vivait seul. Le jour des événements, il se trouvait chez un proche.

Les caméras de surveillance situées à l'intérieur de l'immeuble nous ont permis de voir M. Genest sortir seul sur le balcon et porter à sa bouche ce qui semble être une cigarette. Il s'agit d'un balcon commun pour les résidents de cet étage. Un proche a informé les agents du Service de police de la Ville de Montréal que M. Genest était sorti de l'appartement pour aller fumer sur le balcon. Les bandes vidéo ne permettent pas de voir à l'extérieur. Il nous est toutefois possible d'affirmer qu'aucun individu n'est vu sortir sur le balcon avant M. Genest et personne n'est vu s'y rendre entre le moment où M. Genest sort et le moment où il est retrouvé au sol. Selon les données amassées lors de l'enquête, il n'y aurait aucun témoin oculaire de la chute et rien ne laisserait croire à la possibilité de l'intervention d'un tiers. La thèse de l'homicide a donc été écartée. Plusieurs éléments pouvaient toutefois soutenir l'hypothèse d'un suicide.

Plusieurs personnes ont d'ailleurs annoncé dans les médias, dans les instants qui ont suivi le décès, que M. Rick Stephan Genest s'était suicidé. Les dossiers médicaux en notre possession nous indiquent que M. Genest avait, en effet, déjà consulté pour des problématiques de santé mentale. Certains proches ont aussi rapporté qu'il entendait des voix à l'occasion et qu'il lui arrivait de s'imaginer des choses surtout lorsqu'il consommait. Les résultats des analyses toxicologiques nous démontrent qu'il était fortement intoxiqué au moment de la chute. Toutefois, en visionnant attentivement les bandes vidéo des caméras de surveillance se situant à l'intérieur de l'immeuble, je suis en mesure d'affirmer que M. Genest ne semblait pas dans un état de psychose ou de délirium lorsqu'il est sorti fumer sur le balcon.

Certes, beaucoup d'écrits de nature triste, cafardeuse et mélancolique ont été retrouvés chez lui, dans son téléphone et sur sa page Facebook. Plusieurs accessoires et du matériel théâtral ont été localisés à son domicile. Beaucoup de ces instruments étaient associés au thème de la mort. Il faut cependant noter que les objets de type gothique et les déclarations de nature sombre faisaient partie du personnage de M. Genest telle une signature d'artiste.

À l'inverse, il avait des projets bien concrets et il avait une belle carrière artistique internationale. Il était bien entouré et il venait de se fiancer. Certains de ses amis ont rapporté qu'il était heureux dans les semaines qui ont précédé son décès. Ses proches affirmaient aussi qu'il était très motivé par ses nouveaux projets artistiques. Après analyse, puisque l'investigation ne révèle pas d'intention claire et non équivoque de mettre fin à ses jours, il m'est impossible d'affirmer qu'il s'agit d'un suicide.

En revanche, la thèse de l'accident est devenue de plus en plus vraisemblable à mesure que l'investigation progressait. Certains des proches de M. Genest ont indiqué qu'il avait l'habitude de s'asseoir sur la rampe du balcon extérieur de l'immeuble lorsqu'il sortait fumer. La rampe était d'une hauteur se situant entre 85.5 et 88.5 cm selon les endroits. La possibilité d'une chute accidentelle d'une hauteur de 8.14 mètres ne peut être écartée. En effet, ce scénario est plausible étant donné son habitude à s'asseoir sur cette petite rampe lorsqu'il sortait fumer et vu son état d'ébriété très avancé.

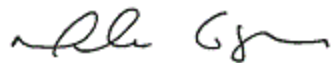
## CONCLUSION

M. Rick Stephan Genest est décédé d'un traumatisme crânien consécutivement à une chute de plusieurs étages.

Il s'agit d'un décès accidentel.

---

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Longueuil, ce 17 octobre 2019.



Me Mélissa Gagnon, coroner